

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 23 mai 2013 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Pierre Bégin, vice-président et représentant de Notre-Dame-des-Pins
René Paquet, représentant de Saint-Théophile
Pierre Gilbert, représentant de Sainte-Aurélie
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Yvan Paré, représentant de Saint-Martin
St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie
Jean-Guy Plante, représentant de Saint-Philibert
Urgel Bergeron, représentant de Saint-Côme-Linière
Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Carmelle Carrier, représentante de Saint-Benoît-Labre
Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson, président et représentant de la Ville de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4419-13

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur René Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté en y ajoutant les items suivants :

- 11.1 Disposition d'une faucheuse;**
- 11.2 Disposition de bouteilles consignées.**

Et en enlevant l'item :

- 3.3 Tonnage récupération – Avril 2013.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4420-13

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE
LE 18 AVRIL 2013**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Bégin
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 18 avril 2013 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

À 19h35 Madame Carmelle Carrier, représentante de St-Benoît-Labre prend son siège.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 23 mai 2013;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois d'avril 2013;
- Un rapport signé par Monsieur Pierre Paquet, préposé à la pesée, concernant l'indice de performances 2012 en ce qui concerne la récupération (bac bleu) –vs- les matières enfouies et ce pour chacune des municipalités;
- Dépôt d'un rapport préparé par Genivar Inc. en date du 07 mai 2013 relativement à la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère au cours de l'année 2012 (rés. #4379-13).

RÉSOLUTION NO: 4421-13

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Urgel Bergeron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :
#C-1300289 à #C-1300353 inclusivement de même que les chèques
#P-1300114 à #P-1300167 inclusivement pour un déboursé total de
209 457.22\$.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4422-13

EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Pierre Gilbert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE suite à une recommandation formulée en date du 10 mai 2013 par Monsieur Rosaire Paquet, contremaître, la Régie embauche pour la période estivale Monsieur Dominic Lévesque, domicilié au 2155, 1^{ère} rue Sartigan à Ville St-Georges;

QUE Monsieur Lévesque soit rémunéré selon le taux du salaire minimum.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4423-13

INSTALLATION D'UNE PORTE INTÉRIEURE À SP-3

CONSIDÉRANT qu'Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc. firme qui opère le système de traitement des eaux de lixiviation pour la Régie veut s'installer un bureau de travail dans le bâtiment appelé SP-3;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'installer en permanence une porte entre les niveaux sous-sol et l'étage (porte de cave);

CONSIDÉRANT que les coûts d'une telle installation sont estimés à environ 1 200.00\$;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'installation de cette porte;

QUE les frais inhérents soient payables par le fonds « Grands Projets » de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4424-13

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR « JARS TESTS »

IL EST PROPOSÉ par Madame Carmelle Carrier
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Régie achète de John Meunier Inc. les équipements nécessaires pour faire les « jars tests » lors du traitement des eaux de lixiviation (optimisation du dosage des produits chimiques);

QUE les frais inhérents à cet achat estimé à 3 985.25\$ plus taxes soient payables par le fonds « Grands Projets » de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4425-13

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

CONSIDÉRANT que la Régie a reçu du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs un avis de non-conformité daté du 07 mai 2013 à l'effet que la Régie aurait rejeté des eaux de lixiviation ne respectant pas les normes de rejet, notamment pour l'azote ammoniacal et demandant dans la même correspondance de prendre les mesures nécessaires afin de respecter la loi;

CONSIDÉRANT que les gens du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs échantillonnent à la sortie des anciens filtres au sable, lesquels ne sont plus utilisés depuis que le système « SMBR » installé en 2011 est fonctionnel alors qu'Aquatech Inc, opérateur pour la Régie échantillonne à un autre endroit et que les échantillons prélevés par Aquatech Inc. rencontre toutes les normes;

- CONSIDÉRANT** qu'il est plus que probable que ce soit à cause de l'eau ayant passé par les anciens filtres le fait que l'on ne rencontre pas ces normes;
- CONSIDÉRANT** que les représentants du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et ceux d'Aquatech Inc. devront s'entendre sur les endroits où prélever leurs échantillons respectifs;
- CONSIDÉRANT** qu'après discussions, il serait important pour la Régie de remplir ces anciens filtres et de niveler le terrain;
- CONSIDÉRANT** que les coûts reliés à ces travaux sont estimés à environ 12 000.00\$ par Messieurs Rosaire Paquet, contremaître et Pierre Paquet, technicien en génie civil à la Régie;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur René Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire exécuter les travaux de remplissage des 04 filtres à sable désuets et à égaliser le terrain;

QUE les frais inhérents soient payables par les argents placés dans le fonds « Grands Projets » de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4426-13

AJUSTEMENT #02 HONORAIRES PROFESSIONNELS

- CONSIDÉRANT** qu'en 2009, la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a accordé à Genivar Inc. par ses résolutions #3817-09 et #3840-09 différents mandats dans le but de réaliser des travaux à son lieu d'enfouissement technique;
- CONSIDÉRANT** que pour diverses raisons, ces honoraires ont été ajustés à la hausse par la résolution #4133-11 adoptée le 21 avril 2011;
- CONSIDÉRANT** que Monsieur Patrick Béland, ingénieur chez Genivar Inc. a déposé le 22 novembre 2012 une nouvelle demande d'ajustement d'honoraires au montant de 37 000.00\$ plus taxes, puis une autre demande le 06 mai 2013 celle-ci au montant de 49 300.00\$ plus taxes;
- CONSIDÉRANT** qu'une rencontre a eu lieu le 13 mai 2013 entre Messieurs André Simard et Patrick Béland de Genivar Inc. et Messieurs Lionel Bisson, président, Pierre Bégin, vice-président, St-Georges Cloutier, administrateur et Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud afin de discuter de ces demandes;

CONSIDÉRANT que les parties présentes à cette rencontre se sont entendues pour établir globalement à 22 500.00\$ plus taxes ces demandes d'honoraires additionnels;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Gilbert
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde en paiement final et complet l'ajustement #02 d'honoraires professionnels dans ces dossiers au montant de 22 500.00\$ plus taxes, le tout étant payable par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4427-13

MANDAT À IMAGE DE MARK INC.

CONSIDÉRANT qu'en 2012, la Régie a donné mandat à Image de Mark Inc. afin de lui concevoir un plan de communication;

CONSIDÉRANT que ce plan de communication a été déposé à ce conseil le 18 avril 2013;

CONSIDÉRANT que la Régie a embauché en date du 02 avril 2013 (Rés. #4388-13) Madame Audrey Paquet afin de mettre en œuvre ce plan de communication;

CONSIDÉRANT que ce plan de communication fait état de diverses actions à entreprendre et/ou à mettre en œuvre;

CONSIDÉRANT que Madame Paquet a demandé à Image de Mark Inc. des prix pour entre autre :

- Conception d'un nouveau logo type	3 600.00\$
- Conception de l'image officielle « Pouce bleu »	1 800.00\$
- Conception du site internet	9 850.00\$
- Banque de photos pour le site internet	600.00\$

CONSIDÉRANT qu'à ces montants il faut ajouter les taxes;

CONSIDÉRANT que les membres du comité Environnement recommande d'investir ces sommes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Yvan Paré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les offres déposées par Image de Mark Inc. dans ce dossier;

QUE les frais inhérents soient payés par le fonds opération budget 2013 de la Régie, poste budgétaire 02-452-10-340 collecte sélective – publicité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4428-13

DISPOSITION D'UNE FAUCHEUSE

- CONSIDÉRANT** que lors de son assemblée tenue le 24 février 2005, les membres de ce conseil ont autorisé l'achat d'une faucheuse usagée de type « chopper » (rés. #3172-05);
- CONSIDÉRANT** que cette unité est maintenant devenue inutilisable, la Régie en ayant acheté une autre depuis;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Jean-Guy Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son secrétaire-trésorier à vendre cette faucheuse selon le prix des métaux usagés « vieux fer ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4429-13

DISPOSITION DE BOUTEILLES & CANETTES CONSIGNÉES

- CONSIDÉRANT** qu'il arrive de recevoir à l'écocentre des bouteilles et canettes consignées;
- CONSIDÉRANT** que le secrétaire-trésorier a remis dernièrement trois (3) sacs remplis majoritairement de bouteilles de boissons gazeuses de 02 litres au regroupement Scouts de St-Georges, le tout représentant une valeur approximative de 15.00\$;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine la décision prise par son secrétaire-trésorier dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4430-13

ASSURANCE – REMORQUE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Bégin
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud autorise un de ses employés oeuvrant lors de la collecte itinérante des résidus domestiques dangereux ou lors de d'autres occasions à utiliser son véhicule personnel afin de tracter la remorque de la Régie;

QUE la Régie s'engage également par la présente à ne prendre aucun recours contre le propriétaire du véhicule si celui-ci endommage la remorque.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4431-13

FOURNITURE DE BACS 360 LITRES

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption de la résolution #4403-13 le 21 mars 2013, le secrétaire-trésorier de la Régie a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux (2) entreprises pour la fourniture de bacs bleus 360 litres nécessaires à la récupération;

CONSIDÉRANT que ces deux (2) entreprises sont IPL Inc. et Équipements Omnibac Inc.;

CONSIDÉRANT que seul l'entreprise IPL Inc. a déposé une offre de services dans ce dossier, laquelle a été ouverte le 21 mai 2013 et que copie du procès-verbal de l'ouverture a été remise aux membres de ce conseil présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT que l'offre déposée est la suivante :
- IPL Inc. prix unitaire de 57.44\$ plus taxes
- Équipement Omnibac Inc. a décliné par écrit l'invitation;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue est conforme;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Yvan Paré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la soumission reçue et accorde à IPL Inc. le mandat de fourniture des bacs selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- Dépôt du rapport annuel 2012 de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).

- Lettre datée du 08 mai 2013 de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) concernant un service d'inspection par thermographie.

- Lettre datée du 09 mai 2013 d'Emploi Été Canada à l'effet que notre demande d'aide financière dans ce dossier n'a pas été retenue.

RÉSOLUTION NO: 4432-13

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Madame Carmelle Carrier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 20h48.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE